

DANS CE NUMÉRO:

Actualités du réseau 1-8

Politiques de coopération au développement 8-9

1. Les syndicats sont des acteurs du développement

Au Centre éducatif de Runö, près de Stockholm, le Réseau syndical de coopération au développement a organisé sa toute première conférence internationale sur l'action syndicale dans la coopération au développement. La conférence, qui a réuni quelque 100 syndicalistes et délégués venus du monde entier, a mis en lumière l'engagement des syndicats en faveur du développement social et durable.

SESSION D'OUVERTURE

Dans son discours d'ouverture, Mme **Wanja Lundby-Wedin**, présidente des LO, a souligné l'intégration des objectifs de justice sociale et de développement équitable dans le travail quotidien, mené en tout temps et en tout lieu, par le syndicalisme. Elle a en particulier mentionné les organisations de solidarité afin de souligner que le mouvement syndical a, depuis toujours, considéré la coopération au développement et la solidarité comme étant synonymes.



[Lien vers discours](#) (pdf-anglais) [Lien vers extrait de vidéo](#) (anglais)



Tomas Brundin s'est adressé à la conférence au nom du Ministre suédois de la Coopération au développement et il a présenté la politique que la Suède a récemment adoptée au sujet de la société civile dans le développement. La politique, intitulée « Pluralisme », accorde un rôle central aux organisations de la société civile dans la coopération au développement, en particulier aux syndicats. Les organisations ne sont pas seulement utiles à la fourniture de services et de secours aux personnes.

Elles sont avant tout les acteurs de l'appropriation démocratique des stratégies de développement et sont donc garantes de durabilité.

[Lien SIDA and Civil Society](#) (pdf-anglais) [Lien vers extrait de vidéo](#) (anglais)

Avec la contribution du
programme des Acteurs Non
Etatiques de l'Union
européenne



“faire du plein emploi et de la possibilité pour chacun, de trouver un travail décent et productif, les objectifs fondamentaux de nos politiques nationales et internationales de développement”

Guy Ryder, dans son mot d'accueil aux participants en qualité de Secrétaire général de la CSI, a exprimé la volonté de la Confédération de s'engager fortement, en tant que nouveau mouvement syndical international, pluraliste et inclusif, en faveur des défis posés par la coopération au développement. Si cette question est, jusqu'à présent, absente de la stratégie internationale du syndicat, le prochain congrès accordera une place centrale à la politique du mouvement syndical en la matière, dans le cadre de son approche générale orientée vers un nouvel internationalisme syndical.

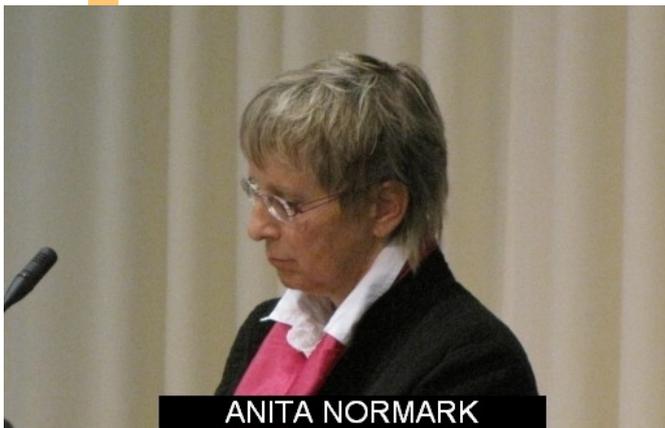
Guy Ryder a souligné qu'il était indispensable d'allouer des aides publiques au développement (APD) et des financements nationaux aux initiatives menées en faveur de la coopération au développement. Les gouvernements nationaux doivent donc s'efforcer de se conformer aux obligations internationales en la matière (0,7% du PIB).

Les organisations de la société civile qui reçoivent un soutien financier pour mettre en œuvre leurs projets de coopération doivent attester de leur efficacité. De nos jours, les syndicats doivent, eux aussi, remplir cette tâche importante. Ils doivent démontrer leur efficacité à l'égard du développement en termes de résultats et de contributions au développement des pays aidés.

[Lien vers extrait de vidéo](#) (anglais)



GUY RYDER



ANITA NORMARK

Anita Normark, Secrétaire générale de l'IBB, qui a présidé la session d'ouverture, a souligné l'importance de la coopération au développement et de la solidarité internationale en tant que pierres angulaires des actions menées par le mouvement syndical international dans son ensemble, incluant le groupement Global Unions.

[Lien vers extrait de vidéo](#) (anglais)

Dans un message vidéo adressé à la conférence, **Nikhil Seth**, Directeur de la Division des Nations Unies de soutien et de coordination du Conseil économique et social, a mis en avant la contribution de la CSI en faveur du Forum des Nations Unies pour la coopération en matière de développement et a exposé clairement les principales activités du Forum pour les mois à venir, incluant la tenue du second Forum en 2010.

[Lien vers message](#) (pdf-anglais) [Lien vers message vidéo](#) (anglais)



NIKHIL SETH

Koos Richelle, Directeur général d'EuropeAid (Commission européenne) et co-président du Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide (mise en œuvre du Programme d'action d'Accra OCDE/CAD), dans le discours-programme qu'il a prononcé au nom du Commissaire européen Karel De Gucht, a interpellé l'assistance en proposant une lecture provocatrice des défis qui se posent actuellement à la coopération au développement.

« Nous [les acteurs de la coopération – *ndlr*] avons cessé de réfléchir depuis le milieu des années 1990 », a-t-il dit en ajoutant que, depuis cette date, « il n'est question que de mise en œuvre, depuis les OMD jusqu'à Monterrey, la Déclaration de Paris et le Programme d'action d'Accra ; que de la manière de tenir nos promesses et du choix de ceux qui veulent le faire ». Il a ajouté que nous n'avons pas réussi à améliorer nos prestations. Dans le même ordre d'idées, il a critiqué les nombreuses recherches



de « cohérence » qui ont surgi récemment comme autant de signaux indiquant une absence d'initiative et de créativité à l'égard des stratégies de mises en œuvre réalistes, ainsi que des moyens véritablement novateurs pour l'amélioration de la coopération. Dans les réponses qu'il a apportées aux nombreuses questions qui lui ont été posées, il a aussi mentionné les attentes majeures du secteur de la coopération ainsi que la responsabilité qui incombe aux organisations de la société civile dans ce domaine.

[Lien vers extrait de vidéo](#) (anglais)

LA PREMIÈRE TABLE RONDE, animée par **Gemma Adaba** (Bureau de la CSI à New York) sur « L'appropriation démocratique et le travail décent : une contribution majeure aux politiques de développement » a réuni un large éventail de spécialistes du développement de la Commission européenne (**Lluís Riera Figueras**), de l'OIT (**Dan Cunniah**), de la plateforme Better Aid/Organisations de la société civile (**Cecilia**

Alemany), de l'Organisation régionale de la CSI pour l'Asie-Pacifique (**Noriyuki Suzuki**) et de la Commission du développement du Parlement européen (**Gabriele Zimmer**). La discussion a démontré la nécessité d'un modèle de développement orienté vers la société et pris notamment en compte l'importance fondamentale de l'agenda



sur le travail décent. Pour le mouvement syndical, et, plus largement, pour les autres mouvements sociaux comme les organisations pour les femmes, le travail décent doit être, à l'instar du respect des droits de l'homme, de l'égalité des sexes et de la défense des valeurs écologiques, une question de développement intersectorielle.

[Lien vers extrait de vidéo](#)

LA SECONDE TABLE RONDE qui a été animée par **Ana Nitoslawska** (CLC-Canada) a traité du rôle et de la contribution des syndicats en tant qu'acteurs du développement. Des spécialistes de la société civile ont pris la parole pour souligner le rôle de la société civile dans son ensemble (M. **Aristotelis Bouratsis**, Directeur de la Direction des opérations thématiques d'EuropeAid à la Commission européenne, **Eva Christina Nilsson**, Vice-présidente de CONCORD, **Lena Ingelstam**, Directrice de la Direction de la société civile de l'Agence suédoise de développement international et SIDA).

Peter Hellberg, Président du Bureau exécutif de LO-TCO ([lien vers discours pdf](#) anglais), et **Adrien Akouete Beleki** (CSI Afrique) ont tous deux souligné le rôle des syndicats en tant que parties intégrantes de la société civile dans son ensemble et contributeurs au développement en qualité de partenaires sociaux.



[Lien vers l'extrait de vidéo](#)



Dans son discours de clôture portant sur cette journée de discussions et d'échanges, **Sture Nordh**, Président de TCO, a exprimé son avis quant à l'importance de la coopération parmi les organisations de la société civile et à la nécessité de la modernisation du mouvement syndical pour assurer sa survie. Nous devons développer et améliorer notre solidarité et notre coopération, toutes deux étant les outils les plus importants dont nous disposons pour atteindre nos objectifs.

[Lien vers le discours](#) (pdf - suédois)

[Lien vers l'extrait de vidéo](#) (suédois)

[Lien vers des interventions de plusieurs participants à la conférence](#)

ÉCHO DES RÉUNIONS DES GROUPES DE TRAVAIL

Trois groupes de travail de langue différente, qui avaient été invités à présenter les idées et priorités du travail mené par le Réseau syndical de coopération au développement à la lumière des discussions tenues lors de la conférence, se sont réunis avant de présenter leur compte-rendu devant la plénière.

Le RSCD doit jouer un **rôle de coordination** majeur auprès de la société civile, aux niveaux international et régional, en travaillant avec des organisations pertinentes comme Better Aid, l'Open Forum et le Global Social Economic Group (SEG/ONU) qui peuvent soutenir les activités syndicales dans le domaine du développement.

Cela est d'autant plus nécessaire que la coordination est importante en tant que réseau reliant les régions, les organisations partenaires (centres nationaux, organisations solidaires, groupement Global Unions, etc.) et certains pays. Nous devons aussi



disposer d'un cadre stratégique général pour la coordination au sein des organisations régionales. Nous devons veiller à ce que le RSCD soit un point de contact et un réseau ouvert dans lequel la CSI joue un rôle de facilitateur.

En matière de **politique et de principes**, nous devons parler d'une seule voix en tant que famille syndicale (incluant les fédérations syndicales internationales) et partager une même vision et une même théorie en matière de coopération au développement. Le réseau doit susciter un espace politique et des actions de persuasion pour les activités syndicales dans le domaine du développement, non seulement auprès de l'UE mais également des institutions financières internationales (IFI), des Nations Unies et des banques de développement. L'agenda sur le travail décent et le renforcement de ses quatre piliers doivent constituer les principaux objectifs de nos efforts en faveur du développement. Notre agenda pour le développement doit permettre aux droits des travailleurs d'être pleinement reconnus au niveau national. Le RSCD doit aussi prêter attention à la dimension spécifique de la coopération Sud-Sud.



Les groupes se sont intéressés aux **idées pratiques** telles que la nécessité pour le RSCD de se concentrer sur le partage de l'information, la formation des organisations nationales sur les questions de développement international et le renforcement de la compréhension des questions sur l'avenir du développement, la création de groupes de travail informels pour la préparation des politiques, l'échange d'informations de fond et l'établissement d'une base de données sur les questions de développement au niveau national. Nous devons aussi disposer d'outils pratiques pour permettre au travail lié au développement de ne pas être séparé du travail syndical normal. Les groupes ont aussi suggéré que nous ayons des modèles nous permettant d'améliorer les réunions annuelles du groupement Global Unions et des organisations solidaires, en particulier au niveau régional, ainsi que des outils de suivi et de mesure de l'impact. Nous devons sensibiliser les principaux donateurs sur les questions liées aux activités syndicales dans le domaine du développement, canaliser nos idées et aboutir à un dispositif commun sur les questions politiques afin de permettre aux organisations syndicales de délivrer des messages similaires.



Les groupes ont également mentionné un certain nombre de **préoccupations** incluant la nécessité pour le réseau de poursuivre son action même en l'absence de financement de l'UE, l'attention portée à

l'économie informelle, la nécessité pour les activités syndicales en matière de développement d'atténuer les différences entre les organisations syndicales ayant des positions politiques divergentes au niveau national, l'identification de méthodes de travail propres aux pays à revenu intermédiaire, la prévention contre l'empiètement et la duplication des tâches, la nécessité de la solidarité interne, le soutien des organisations les plus grandes envers celles qui ont peu de ressources et le défi posé par l'attitude que nous adoptons à l'égard du travail lié au développement (efficacité des activités syndicales en matière de développement).

LA CONFÉRENCE DU RSCD PRÉSENTE LES LIGNES D'ACTION ENVISAGEABLES POUR L'AMÉLIORATION DE LA COOPÉRATION SYNDICALE AU DÉVELOPPEMENT

Suite aux tables rondes, réunions des groupes de travail et séances plénières tenues lors de la conférence, un certain nombre de points qui feront prochainement l'objet d'actions et de réflexions sont ressortis des débats. Le Réseau s'appuiera sur ces derniers pour préparer ses prochaines positions politiques et contribuer au débat du congrès sur la coopération syndicale au développement en 2010.



SESSION PLÉNIÈRE

Le travail décent dans toutes les politiques de développement

Ce point ne devrait plus avoir besoin d'être défendu. Dans toutes les instances des Nations Unies, au niveau des pays et de l'Europe, « le travail décent pour tous » est un objectif de développement reconnu. Il a été formellement ajouté aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en qualité d'option stratégique contre la pauvreté. Néanmoins, l'approche fondée sur les droits du programme d'action pour le travail décent doit également être au menu des discussions portant sur la cohérence du développement au sein de l'UE, du Groupe de travail OCDE-CAD, de l'ONU ou de toute

autre institution internationale qui fixe des politiques. Nous exigeons que le travail décent soit inclus parmi les questions intersectorielles fondamentales liées au développement.

L'appropriation démocratique doit devenir un objectif stratégique prioritaire en matière de développement

La CSI a relevé le défi d'agir plus avant en faveur de l'appropriation démocratique. Son expérience en matière de promotion du dialogue social et de coopération pérenne au sein des plateformes de la société civile nous permet de réunir les nombreux acteurs de la démocratie, incluant les parlements, les employeurs et la société civile, à la même table que les gouvernements et les institutions internationales, afin de renforcer les procédures participatives et d'élargir l'accentuation mise sur les questions liées à l'aide technique, en vue d'inclure toutes les dimensions du développement social et durable fondé sur la reconnaissance et le respect des engagements conclus et appliqués au niveau international en faveur des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la viabilité environnementale et du travail décent.

L'approche adoptée dans les programmes de coopération doit reposer sur la participation des acteurs et être respectueuse du « droit d'initiative » des organisations de la société civile

Les gouvernements donateurs, et notamment l'UE, ont reconnu que, dans l'intérêt du développement à l'échelon des pays, et tout en soulignant l'importance du travail mené par de nombreuses ONG, il était essentiel d'inclure de nouveaux acteurs et d'élargir les circuits non-gouvernementaux pour adopter une approche élargie à la société civile (que certains appellent aussi les acteurs non étatiques, ANE). Le nombre des acteurs s'est ainsi accru avec l'engagement des syndicats, des fondations politiques, des mouvements coopératifs, des autorités locales, etc. Néanmoins, si la gamme des acteurs s'est élargie, les implications que ce choix entraîne sur les méthodes de travail n'ont pas été soumises à discussion.

- Le programme lié aux acteurs non étatiques doit se fonder sur des accords cadres conclus avec des intervenants respectant la logique du **« droit d'initiative des acteurs non étatiques »** et faire ainsi reposer sur les acteurs son approche en matière de programmation, de suivi et d'évaluation.
- Les syndicats possèdent leur propre configuration démocratique dans laquelle sont inclus l'adoption des programmes de travail ainsi que le suivi et l'ajustement continu de leurs actions en fonction des réalités économiques, politiques et sociales changeantes auxquelles ils doivent faire face.

- Les accords cadres doivent englober toutes les dimensions de l'approche adoptée par nos syndicats : préparation des politiques, actions militantes, renforcement des capacités et formation, recherche, publicité/visibilité.
- Les stratégies et accords de coopération à long terme doivent se concentrer davantage sur le suivi des progrès et permettre l'amélioration de l'analyse d'impact.

La dimension internationale des actions et de l'organisation de la société civile doit être reconnue

Les syndicats et certains mouvements de la société civile ont un passé établi et reconnu en matière de représentation et de représentativité internationales. Leur dimension internationale, qui est reconnue par la Convention n° 87 de l'OIT, est une composante essentielle de l'existence et des actions syndicales. Le dispositif transnational actuel en matière de coopération au développement n'accorde aucun espace international aux syndicats (et aux autres organisations de la société civile, qui sont internationales) dans lequel ils pourraient agir et délibérer sur leurs politiques de coopération en toute indépendance.

Les conditions prévalant au niveau des pays, qu'il s'agisse des pays donateurs ou des pays de l'hémisphère Sud, obligent les mouvements internationaux à réduire leur coopération devant l'augmentation des priorités définies au niveau bilatéral, de leurs conditions et des décisions politiques. La situation est ainsi paradoxale du fait que les États, tout en coopérant entre eux au titre de la Déclaration de Paris, n'ont pas encore reconnu la dimension internationale du droit d'initiative et la nécessité d'avoir et de reconnaître à la société civile un espace d'action international, indépendant, ainsi que de soutenir l'élaboration, en toute indépendance, par les acteurs internationaux, de politiques, priorités et actions.

Le programme pour l'efficacité de l'aide doit aussi s'appliquer à l'aide publique allouée aux organisations de la société civile

Tout en reconnaissant la nécessité de définir la contribution des organisations de la société civile à l'efficacité de l'aide, au titre du par. 20 du Programme d'action d'Accra, nous pensons que, dans l'intérêt d'une certaine dynamique, les orientations qui s'appliquent à la coopération bilatérale d'État à État pourraient aussi, dans une première phase, prévaloir au moyen des donateurs, dans le cas de la coopération d'un État en faveur des organisations de la société civile.

- Appropriation : respect des politiques définies en toute indépendance et fondées sur notre droit d'initiative ;
- Accords cadres reposant sur les acteurs et permettant l'usage des dispositifs existant « à l'échelon des organisations de la société civile » ;
- Aide non liée et ajustement à la politique des organisations de la société civile en matière d'aide internationale ;
- Renforcement de la transparence et du soutien prévisible aux organisations de la société civile en se fondant sur des engagements à long terme ;
- Soutien aux budgets de préférence à un soutien aux programmes ou aux projets afin de permettre aux organisations sociales de l'hémisphère Sud de maintenir leurs activités principales tout en développant leurs propres ressources.

Nous exigeons des structures de cogestion pour l'élaboration et l'application des politiques

La reconnaissance du rôle de la société civile dans une société démocratique a pour ultime conséquence de la faire participer dans la prise de décision en tant que partie prenante d'une démocratie pluraliste et participative. En tant que syndicats, nous avons pu établir une solide tradition de dialogue social avec les employeurs et les gouvernements. Ce dialogue social a été envisagé à la fois comme complémentaire à bien des égards et, dans les secteurs liés au « travail », comme normatif en matière de prise de décision démocratique dans le cadre de nos sociétés. En tant que partenaire social, nous avons réussi à construire un système normatif international pour le monde du travail.

Dans une approche similaire de réponse aux défis posés par la mondialisation actuelle, le système de la coopération au développement doit pouvoir permettre aux acteurs représentatifs et expérimentés de participer à la prise de décision.

2. Journées européennes du développement

Du 22 au 24 octobre ont eu lieu à Stockholm, en Suède, les Journées européennes du développement (JED) qui ont porté sur le changement climatique, la crise économique, la démocratie et la citoyenneté au XXI^{ème} siècle et les autres questions relatives au développement. C'est, en Europe, l'événement majeur de l'année en matière de développement qui réunit l'ensemble des acteurs de ce secteur. C'est une occasion, pour la société civile, de pouvoir s'entretenir avec des chefs d'État, des organisations internationales, le secteur privé, des parlementaires, etc., pour animer des débats enrichissants sur les questions liées au développement et les professionnels du secteur peuvent échanger, créer des synergies et se référer à des expériences positives. Les JED sont organisées conjointement par la Commission européenne, la présidence de l'Union européenne et toutes les parties prenantes (ONG, parlements, autorités locales, etc.) qui souhaitent organiser leur propre événement.

Boèvi Kouglo Lawson Body (économiste reconnu et coordinateur du projet « Renforcer les interventions en matière d'économie et de politique sociale » de l'Organisation régionale pour l'Afrique de la CSI, CSI-Afrique) a participé à cet événement en tant que représentant de la CSI.



LE RÔLE DU COMMERCE ET DU SECTEUR PRIVÉ EN TEMPS DE CRISE ÉCONOMIQUE

était le thème de la réunion-débat auquel notre délégué à pris part aux côtés d'autres conférenciers pertinents comme: Mary Robinson (présidente de *l'Ethical Globalisation Initiative*); Alonzo Fulgham (administrateur faisant fonction de l'USAID); Ewa Björling (ministre du Commerce de la Suède); Hans Enocsson (président et PDE du Groupe General Electric); Ngozi Okonjo-Iweala (directrice générale de la Banque mondiale).

Un consensus large a été atteint sur le concept selon lequel le commerce et le secteur privé peuvent jouer un rôle charnière pour les économies en développement, offrant de nouvelles possibilités aux populations des pays pauvres. A ce propos, Ewa Björling a déclaré: « Nous avons besoin du secteur privé dans le développement, attendu que les gouvernements ne créent pas d'emploi. » Une déclaration qui rejoignait le message de Fulgham concernant la nécessité de transformer l'aide en commerce: « Construire des communautés d'affaires renforcées dans les pays en développement. »

Qu'il faille soutenir les possibilités novatrices en matière de développement d'entreprises ne fait aucun doute, toutefois, il nous revient d'accorder une attention très particulière aux conditions nécessaires à un développement économique durable. Comblent l'écart entre le secteur privé, les gouvernements et les organisations de la société civile constituée, comme Robinson l'a si bien souligné, la voie à suivre en matière d'approches novatrices aux programmes de coopération avec les pays en développement.

« Le dialogue social avec les gouvernements et les employeurs font des syndicats des acteurs-clés en ce sens», a souligné Lawson-Body. Traditionnellement, les syndicats ont été engagés dans la protection des droits des travailleurs, ce qui s'avère d'autant plus crucial lorsqu'il s'agit d'accords commerciaux et d'investissements étrangers en temps de crise. Ceci se vérifie aussi bien au niveau des stratégies économiques des

gouvernements que des stratégies d'entreprises. Encore à l'heure actuelle, par exemple, les conditions de santé et de sécurité des travailleuses et travailleurs employés par des multinationales en Afrique sont loin d'être acceptables. C'est pourquoi un dialogue politique effectif avec les syndicats doit être soutenu tant au niveau régional qu'international.

Pour conclure, Lawson-Body a déclaré que des investissements et des accords commerciaux socialement responsables ne peuvent être considérés comme la « panacée » pour le développement de l'Afrique à l'heure actuelle. En effet, ce sont des instruments techniques, qui ne sont pas aptes à répondre aux « déficiences en matière de gouvernance » que connaissent certains pays africains. Autrement dit, « nous avons besoin de stratégies politiques autonomes qui favorisent le développement des entreprises à l'échelon local et qui ne dépendent pas systématiquement d'investissements étrangers.»